

À l'ère des canicules, l'avenir du télétravail passe-t-il par des espaces de coworking pour échapper aux passoires thermiques ? (https://nouvelles.univ-rennes2.fr/article/lere-canicules-lavenir-teletravail-passe-t-il-par-espaces-coworking-pour-echapper-aux)

L'essentiel

- La succession d'épisodes caniculaires depuis le mois de mai 2026 a de nouveau braqué les projecteurs sur le télétravail. Ces derniers mois pourtant, plusieurs chefs d'entreprise avaient souhaité réduire la voilure dans ce domaine.
- La dimension durable du changement climatique nécessite une vraie réflexion sur les conditions de travail en période de chaleur extrême. Les espaces de *coworking* doivent être intégrés à cette réflexion.
- Ces espaces pourraient être repensés, en offrant notamment des espaces plus frais et une implantation dans tous les territoires.

Au moment où la France subit les conséquences du dérèglement climatique avec des canicules à répétition, et cinq ans après l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique (https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/cinq-ans-de-laccord-relatif-la-mise-en-oeuvre-du-teletravail-dans-la-fonction-publique), la question d'une nouvelle organisation du travail, et en particulier du télétravail, se pose avec acuité (https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/ameliorer-la-vie-face-aux-canicules-pour-une-france-du-frais).

Les deux crises que nous avons vécues au cours de la décennie 2020, la crise sanitaire (https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/5432523/FPORSOC21-ANX1.pdf&ved=2ahUKEwi3uMfgzYaWAXWfTAQeHRGmHZ0QFnoECDIQAQ&usq=A0vVaw2VdCTh2PITNKaMq9M2yHd-) et la crise caniculaire (https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/canicule), l'une épisodique et l'autre appelée à se répéter désormais, ont révélé un dénominateur commun. Elles ont mis en évidence la nécessité de repenser les conditions de travail : mobilités, horaires et cadres – dans l'entreprise, en extérieur, en télétravail.

Or, face à ces phénomènes extrêmes, on ne semble encore pouvoir répondre qu'avec des solutions d'immédiateté, voire avec des injonctions ou conseils, parfois pour le moins dérisoires : baisser les stores, boire davantage d'eau, utiliser des bureaux moins exposés au soleil, commander des ventilateurs en urgence, etc.

Un climat qui n'existe plus

Ces réponses sont révélatrices d'une société qui « a été pensée pour un climat qui n'existe plus » (https://www.nouvelobs.com/ecologie/20260709.OBS116523/valerie-masson-delmotte-climatologue-notre-societe-a-ete-pensee-pour-un-climat-qui-n-existe-plus.html). Adopter une politique proactive dans l'organisation du travail exigerait, au contraire, une anticipation aux répercussions multiples et interdépendantes, service public et secteur privé compris.

Dans cette perspective d'anticipation, le télétravail (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F13851) est naturellement concerné. Lors des canicules cet été, sous la menace des risques climatiques pour la santé, certaines entreprises ont facilité le télétravail (https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/07/06/bureaux-refuges-ou-recours-massif-au-teletravail-les-entreprises-s-adaptent-tant-bien-que-mal-aux-vagues-de-chaleur_6721150_3234.html?srsltid=AfmBOorn7P3RbLwk5gthm6nVNP1EfgNnvsNZLByauD5_OFWvcelH6h6) des personnels effectuant des tâches « télétravaillables ».

D'autres employeurs disposant de locaux climatisés se voyaient paradoxalement confrontés à un afflux soudain de leurs salariés sur leur site (https://www.lemonde.fr/economie/article/2026/07/06/bureaux-refuges-ou-recours-massif-au-teletravail-les-entreprises-s-adaptent-tant-bien-que-mal-aux-vagues-de-chaleur_6721150_3234.html?srsltid=AfmBOorn7P3RbLwk5gthm6nVNP1EfgNnvsNZLByauD5_OFWvcelH6h6) (parmi eux beaucoup de jeunes salariés habitants dans de petits appartements) – une difficulté inattendue pour des entreprises ayant réduit leurs surfaces de bureaux après la crise Covid-19 en misant sur le télétravail et des *flex offices* (autrement dit un nombre de postes de travail disponibles sur site inférieur au nombre de salariés). Autant de réactions ponctuelles, non coordonnées, révélant une absence de stratégie.

La naissance du télétravail

Rappels que le télétravail issu de l'économie du numérique se développait lentement avant la crise sanitaire Covid-19 dans un élan (https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/comment-evolue-la-pratique-du-teletravail-depuis-la-crise-sanitaire?TSPD_101_R0=087dc22938ab2000d9571f220ad1f23254dae12318490b15485cb7e92dd62bfd0950b7626570ab108ce7aeda514300027a78c6717a30cbbf080d2937e30869a5c1c53a000db084681d06817e7b84c26d5541e8feaa7dae1f38450cc25325369) en lien avec un nouveau rapport au travail (https://theconversation.com/le-coworking-une-vraie-revolution-pour-la-mobilite-des-travailleurs-169801), exprimant par exemple une aspiration à se consacrer davantage à une vie de famille ou à cultiver du temps pour soi.

Le télétravail était à ce titre un jalon important d'une évolution sociétale. Sa traduction en pratiques de travail nouvelles dépassait la définition légale du télétravail (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGIEXT000006072050/LEGISCTA000025558058/) proprement dit (travail salarié effectué à distance en dehors des locaux physiques de l'employeur). Il concernait aussi des catégories de travailleurs indépendants (non salariés) (https://theconversation.com/le-coworking-une-vraie-revolution-pour-la-mobilite-des-travailleurs-169801) – des *startupper*, des freelances ou des « nomades » du numérique – dont les relations de travail avec d'autres professionnels s'appuyaient sur des communications électroniques à distance.

Un groupe cible pour les tiers-lieux expérimentant de nouvelles réponses aux défis posés par les mutations de la société (https://pur-editions.fr/product/8411/tiers-lieux).

Ces espaces offraient la possibilité de (https://shs.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2023-5-page-765) :

- sortir de l'isolement du « bureau à la maison »,
- mieux séparer ou concilier sphère de travail et sphère privée,
- fréquenter d'autres individus dans des situations similaires,
- ou encore bénéficier d'un cadre propice aux sociabilités.

Autant de mutations pouvant devenir positivement décisives à l'avenir pour moderniser et assurer la productivité des entreprises.

Impacts sur la productivité du travail

Le rôle positif du télétravail s'était déjà avéré lors de la crise Covid-19 (https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2023_num_539_1_11075) quand les entreprises habituées au télétravail s'en sortaient mieux, avec une productivité plus élevée. Cela aurait dû également fonctionner lors des dernières canicules, avec des entreprises continuant très majoritairement à accorder une place importante au télétravail de leurs cadres (https://www.apec.fr/tendances-emploi-cadre/vie-pro-et-carriere/teletravail,-le-backlash-n-aura-pas-lieu.html).

Mais le facteur « bouillire thermique » bouscula ce scénario. Le télétravail sortit fragilisé en raison des logements rendus inhabitables en temps de canicule et impropres à y exercer le télétravail.

Afin de ne pas renoncer à une productivité sensible aux pics de chaleur, l'adaptation du télétravail aux conséquences du réchauffement climatique semble donc s'imposer. Selon une étude de l'OCDE, les chaleurs extrêmes sont responsables d'une réduction de la productivité : dix jours au-dessus de 35 °C réduisent la productivité des entreprises d'environ 0,3 % (https://www.nouvelobs.com/economie/20260715.OBS116698/l-economie-de-la-climatisation-ou-le-cout-de-l-inaction-climatique.html).

En attendant de voir le parc immobilier adapté aux canicules : où donc alors télétravailler si ce n'est pas chez soi ?

Indispensables espaces de « coworking » ?

Autrement dit, dans ce contexte, le télétravail ne pourrait-il pas se « téléporter » à l'avenir dans un tiers-lieu (https://pur-editions.fr/product/8411/tiers-lieux) qui ne sera plus le tiers-lieu d'origine « alternatif et expérimental » (le gouvernement ayant par ailleurs arrêté récemment son dispositif de soutien (https://www.creainfo.fr/politique/gouvernement-de-sebastien-lecornu/le-gouvernement-met-fin-a-la-structure-de-soutien-aux-tiers-lieux-mais-assure-que-leur-animation-demeurera-accompagnee-par-l-etat_8103749.html)) ? L'avenir de ces espaces pourrait ressembler bel et bien à un espace de *coworking* (ECW) *stricto sensu*. Soit un lieu climatisé, clairement identifié, accessible et inclusif, offrant des conditions de sécurité et santé conformes au Code du travail et aux réglementations en vigueur.

La répartition géographique existante de ces espaces en France a émergé au cours des deux dernières décennies de façon relativement désordonnée sur tout le territoire. Les ECW se sont multipliés grâce au soutien public et grâce à divers financements, sans pour autant éviter des disparités régionales et une concentration relative de ces équipements dans les zones les plus densément peuplées (https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees/).

Voir la vidéo "Quel avenir pour les espaces de coworking ? - France 3 Nouvelle-Aquitaine, 2021" (https://www.youtube.com/watch?v=PidnWjvA2pc&source_ve_path=0TY3MTQ&embeds_referring_euri=https%3A2F2Ftheconversation.com%2F)

Si certains ECW situés dans des centres urbains affirment avoir des locaux climatisés, ils ne sont cependant pas toujours en mesure de pouvoir garantir des conditions de travail à température agréable. Ainsi, choisir le bon ECW avec ce critère de température à Paris et en Île-de-France n'est pas évident (https://coworkea.fr/coworking-climatiser/). Cela s'avère encore plus difficile ailleurs, hors Hexagone et dans des endroits éloignés, où les ECW sont rares, et souvent surchauffés en période caniculaire. Cela touche même des endroits réputés pour leur climat rude et froid.

L'exemple d'un espace de *coworking* à Brest (https://www.letelegramme.fr/finistere/brest-29200/il-va-falloir-changer-pour-ne-pas-disparaître-a-cause-de-la-chaleur-de-lete-ce-patron-brestois-na-pas-pu-accueillir-ses-salaries-dans-ses-locaux-7095813.php), où un patron a dû mettre l'ensemble des équipes du bâtiment en télétravail pendant la canicule (les températures extrêmes n'y permettant pas de travailler convenablement), est parlant à cet égard.

Des mentalités à changer rapidement

Outre l'équipement en climatisation, les mentalités des dirigeants d'entreprise par rapport aux lieux d'exercice possibles du télétravail doivent évoluer également, pour pouvoir développer le télétravail dans les espaces de coworking. Selon une étude (https://observatoire.francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2025/01/120524-France-Tiers-Lieux-Presentation-REVISEE-OTL-1-1.pdf), les DRH et les dirigeants d'entreprise n'acceptent guère l'idée que le télétravail puisse s'exercer en dehors du domicile principal du salarié (une large majorité – 82 % d'eux – n'autorisant le télétravail qu'au domicile principal).

Ces conditions réunies, l'ensemble des ECW existants pourrait servir de base à un maillage des lieux identifiés pour le télétravail, connecté à l'évolution générale de notre économie, et plus précisément celle du numérique, et correspondant à l'évolution sociétale citée plus haut.

Le public et le privé pourraient être amenés à travailler ensemble pour structurer et organiser ces équipements, non seulement adaptés aux canicules à venir, mais encore pour pérenniser le télétravail en l'organisant dans une nouvelle géographie urbaine où l'espace de *coworking* se substituerait au home office à domicile, à portée de main de tous, même ceux habitant dans des lieux éloignés. Le réchauffement climatique dans ce domaine comme dans tous les autres est une question de politique publique, on n'imagine pas la voir disparaître l'hiver prochain.

Pour en savoir plus, vous retrouverez en suivant ce lien (https://ubicast.visio.univ-rennes2.fr/channels/#colloque-la-revolution-du-coworking) une conférence sur la révolution du coworking, organisée à l'Université Rennes 2, en 2024.

Cet article est republié à partir de The Conversation (https://theconversation.com) sous licence Creative Commons. Lire l'article original (https://theconversation.com/a-lere-des-canicules-lavenir-du-teletravail-passe-t-il-par-des-espaces-de-coworking-pour-echapper-aux-passoires-thermiques-289310).